

# BIG FERNAND

Critères du European Chicken Commitment (ECC)	Reporting			Feuille de route
	2025	Explications et commentaires	Avancement audité (%)	2026
Respect des <b>réglementations</b> de l'Union européenne	100 %		0 %	100 %
Densité d'élevage maximale de <b>30kg/m<sup>2</sup></b> . Un détassage maximum	90 %		0 %	100 %
<b>Races</b> de poulet moins préjudiciables pour les animaux ( <i>voir la liste indiquée dans le European Chicken Commitment</i> )	100 %		0 %	100 %
<b>Lumière naturelle</b> et intensité lumineuse suffisante (50 lux)	90 %		0 %	100 %
<b>Perchoirs et substrats à picorer</b> en quantité suffisante ( <i>au moins deux mètres de perchoirs utilisables et deux substrats à picorer pour 1000 oiseaux</i> )	100 %		0 %	100 %
<b>Qualité de l'air</b> : respect des valeurs maximales de la directive européenne ( <i>Annexe 2.3 de la directive européenne portant sur les poulets de chair</i> )	100 %		0 %	100 %
<b>Aucune cage</b> ou système multi-étages	100 %		0 %	100 %
<b>Abattage</b> : étourdissement par atmosphère contrôlée ou électronarcose sans accrochage des poulets vivants	100 %		0 %	100 %
<b>Part de viande de poulets répondant à tous les critères de l'ECC</b>	<b>95 %</b>		<b>0 %</b>	<b>100 %</b>

Critères du European Chicken Commitment (ECC)	Reporting			Feuille de route
	2025	Explications et commentaires	Avancement audité (%)	2026
Respect des <b>réglementations</b> de l'Union européenne	100 %		0 %	100 %
Densité d'élevage maximale de <b>30kg/m<sup>2</sup></b> . Un détassage maximum	90 %		0 %	100 %
<b>Races</b> de poulet moins préjudiciables pour les animaux ( <i>voir la liste indiquée dans le European Chicken Commitment</i> )	100 %		0 %	100 %
<b>Lumière naturelle</b> et intensité lumineuse suffisante (50 lux)	90 %		0 %	100 %
<b>Perchoirs et substrats à picorer</b> en quantité suffisante ( <i>au moins deux mètres de perchoirs utilisables et deux substrats à picorer pour 1000 oiseaux</i> )	100 %		0 %	100 %
<b>Périmètre de reporting*</b> (France / Europe / Liste de pays)	France			
<b>Part de viande de poulets</b> issue d'élevages en plein air ou dotés d'un jardin d'hiver pour la France (au moins 20 %)				